

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 15	L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Vialavert (LE BEZ).
Date de convocation : 28 février 2022	Étaient présents : <ul style="list-style-type: none">- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ et Anne-Lise SAUTEREL Absents excusés : André CABROL, François BONO et Daniel VIDAL. Alain CABROL a été désigné secrétaire.

[Délibération N° 2022-9 – Candidature AMI LEADER](#)

Monsieur le Président précise que la Région Occitanie va lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le futur programme LEADER (fonds européens) pour la durée 2023-2027. La première étape est cet AMI pour définir le périmètre. La seconde étape sera un appel à projet afin de définir la stratégie des GAL (préparation des fiches actions).

Il est rappelé qu'à l'heure actuelle le périmètre du GAL du Haut Languedoc recouvre le PETR des Hautes Terres d'Oc (soit les communautés de communes Sidobre Vals & Plateaux et Mont de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc), la communauté de communes Thoré Montagne Noire et les communes rurales de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet, associées via le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De déposer sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt LEADER (avec le même périmètre)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes afférents à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 7 mars 2022

Le président,
Jean-Marie FABRE.

